

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Mardi 15 Décembre 2016 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani et Catherine Gosseaume.

Le Procès-verbal de la séance du 15 Novembre 2016 est validé à l'unanimité après que 2 rectifications demandées par Michel Aurignac et Marie-Gabrielle Monset aient été acceptées.

Compte-tenu du nombre de délibérations présentées concernant les mêmes points, nous avons choisi de faire un compte rendu par thèmes :

1 – Centre commerçant, clôture de l'opération :

L'opération du centre commerçant de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la Bastide a connu 3 périodes :

- A l'origine, en 2004, le projet comportait 2 volets : un centre commercial et une auberge de pays. Devant le peu d'empressement des candidats pour l'auberge, le programme a été abandonné.

- En 2010, trois commerçants (boucherie, boulangerie, superette) sont intéressés par la construction d'un bâtiment commercial. La Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) se voit confier l'étude du projet. A l'issue de l'élaboration des plans et de l'estimation des coûts, les 3 commerçants renoncent à s'engager financièrement.

- En Mars 2015, le terrain destiné au centre commerçant est affecté à la construction de 3 maisons individuelles.

Il est proposé aux élus de clôturer l'opération du centre commerçant.

La SEPA a établi un bilan final de 98 489 €, un dernier versement de 5 430 € au mandataire devra être effectué.

Le maire présente une série d'écritures comptables pour un total de 93 033 € qui vont solder les comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Giratoire ZAC de La Bastide :

Le rond-point devant permettre l'accès à la ZAC situé sur la route départementale 35 vient d'être achevé. Le département des Pyrénées Atlantiques qui a réalisé les travaux et la commune d'Asson se partagent le coût de l'opération. La participation d'Asson est de 25 835 €. Etant donné que ce rond point est en partie situé sur le terrain de la ZAC, c'est la SEPA qui va faire l'avance de cette somme.

Lors du décompte final de l'opération de la ZAC de la Bastide, cette dépense sera inscrite dans le bilan définitif. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Décisions modificatives budgétaires :

Le maire propose au conseil municipal d'augmenter la ligne des salaires de 3 700 €. Cette somme est allouée pour le paiement des salariés embauchés dans le cadre du remplacement du personnel absent pour cause de maladie.

Patrick Moura souligne que la masse salariale va augmenter de plus de 6% par rapport à l'année 2015 (rappelons qu'elle se monte à 434 600 €). Marie-Gabrielle Monset demande s'il n'est pas possible d'accomplir le travail avec le même effectif. Michel Aurignac évoque également le fait que la période hivernale nécessite en principe un nombre d'agents moindre pour l'entretien courant.

Le maire balaye ces arguments. La somme de 3 700 € sera débitée du compte « dépenses imprévues ».

La deuxième opération affectant les comptes de la commune concerne la maintenance des réseaux électriques. 2 140 € sont transférés de l'article « réseaux d'électrification » à « autres groupements ».

Ces 2 points sont adoptés par 15 voix pour et 4 contre.

4 – Ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie permet de financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Comme chaque année la commune consulte les banques pour obtenir les meilleures conditions financières. La Banque Postale propose la meilleure offre pour un chiffre de 164 000 € à un taux de 0,92%. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le maire assure à Patrick Moura qu'il informera le conseil dans le cas où cette ligne de trésorerie serait mise en œuvre.

5 – Ouverture de crédits 2017 :

Le programme de la voirie 2016 avait été doté d'une somme de 160 000 € lors du budget voté le 14 avril 2016. Antoine Cuyaubère estime que cette dotation risque d'être insuffisante pour ces travaux. Il est décidé à l'unanimité d'ouvrir une ligne supplémentaire de 50 000 € pour le début de 2017 afin de couvrir ce supplément de dépenses.

6 – Convention captage de source :

La société Daniel utilise une source d'eau non loin de son site d'extraction de pierre afin d'arroser les poussières générées par l'exploitation. Une convention de captage de cette source est régulièrement renouvelée entre le groupe Daniel et les communes d'Arthez d'Asson et d'Asson.

Reprenant l'avis de la commission indivise les conseillers municipaux valident à l'unanimité ce contrat pour une période de trois ans qui se terminera le 31 décembre 2019.

7 – Dénomination d'espaces publics :

Il s'agit de nommer la rue qui relie le rond-point de la ZAC du CD 35 (rue de La Bastide à la rue Traversière).

Le Maire propose « Gaston Fébus », nom en relation avec la bastide d'Asson.

Marie-Gabrielle Monset fait remarquer qu'Asson n'a jamais été une bastide telles que le sont Bruges, Lestelle ou Nay et que ce nom n'est pas pertinent

Pour Michel Aurignac ce choix n'est pas judicieux non plus, car ce Comte de Béarn bien connu a lésé la commune d'Asson. En effet il a enlevé près de 1000 ha de terres à Asson pour créer Bruges et sa bastide. De plus il a retiré la pleine propriété de la commune d'Asson sur environ 2000 ha (le Monbula et la montagne allant de l'Ouzom au pic du Merdanson) pour les attribuer à Bruges !

Patrick Moura propose « Pétrique -Tambouré », nom de la propriété initiale.

Marie-Gabrielle Monset propose enfin le nom de Jean de Molou qui a créé en 1481 les premières Forges d'Asson, référence aux fouilles effectuées sur le site qui ont fait apparaître de nombreux débris et vestiges du travail du fer à cet endroit.

Sans succès. Ce sera « Gaston Fébus » !

De même, le Maire propose de nommer « Espace de l'Ouzom » la salle multifonctions attenante à la Salle des Sports.

Nous proposons un nom de pic : Nabails ou Estibette, (référence à la salle de l'Isarce) mais sans succès non plus.

Marc Canton informe alors que les noms adoptés avaient été soumis par un « comité consultatif ». La proposition est adoptée par 15 voix pour et 4 contre.

8 – Projet de désenclavement des hautes estives du GPO :

Le Groupement Pastoral de l'Ouzom (GPO) qui regroupe les éleveurs utilisant les zones d'estives des communes d'Arthez- d'Asson et d'Asson ont un projet de « mini piste » pour rejoindre la zone de l'Isarce.

D'une longueur de 4,5 km, ce chemin traverse une forêt qui est classée « forêt de protection ». L'Office National des Forêts a anéanti les espoirs des initiateurs du projet en leur signifiant qu'il s'opposerait à cette entreprise, car l'abatage des arbres est strictement interdit sur cette zone sauf dans le cadre d'un vaste et onéreux plan d'exploitation sylvo-pastorale.

Les élus d'Asson, à l'unanimité, donnent un avis de principe favorable sur la proposition du GPO.

Patrick Moura salue le travail du GPO qui contribue à l'aménagement de la montagne.

9 – Groupement de commande SDEPA :

Nouvelle région oblige, le périmètre de l'action d'achat en commun portée par les syndicats d'énergie de l'ancienne Aquitaine est élargi à la fusion des trois entités qui ont pris la dénomination Nouvelle Aquitaine. Cette concentration permettra de négocier encore plus favorablement les tarifs d'achat de toutes les sources d'énergie. Unanimité pour ce point.

10 – Cession de biens :

La mise en vente au tarif de 300 000 € de la ferme Pétrique Tambouré et des terrains annexes n'ayant pas eu le succès escompté, le maire propose de scinder en deux l'offre immobilière.

La ferme Pétrique-Tambouré avec son enclos est mise en vente au prix de 150 000 € et les 3 000 m² du lot B de la ZAC seront vendus en 3 lots au tarif de 60 € le m².

Michel Aurignac fait remarquer que ce terrain qui devait être affecté à des logements locatifs, vient d'être acheté à 25 € le m² à la SEPA, et est proposé à la vente à 60 € le m². Le but de la commune est-il de faire des plus-values ?

Cette proposition est votée par 15 voix pour et 4 contre.

11 – Statuts de la CCPN au 1er Janvier 2017 :

La commune d'Asson valide les nouvelles compétences de la communauté des communes du Pays de Nay en vue de mettre en conformité ses statuts avec la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Il s'agit essentiellement des points suivants :

- la compétence économique, désormais intégralement exercée par la CCPN hormis pour le commerce
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- au sein des compétences environnementales :
 - la précision formelle des actions de développement forestier
 - la compétence plan climat air énergie (nouvelle compétence/loi de transition énergétique)
- le projet PAIS (offre de soins médicaux)
- la vélo route.
- la compétence gestion de sites à gravats
- la participation à la réalisation du centre de secours et d'incendie (nouvelle compétence).

QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire annonce la cérémonie des vœux pour le 7 janvier 2017.
- Antoine Cuyaubère apporte une précision sur le marché à bons de commandes des 3 ans à venir passé pour la voirie avec l'APGL. Cette procédure ne doit pas être présentée en conseil municipal. Néanmoins, il fournira aux conseillers municipaux le rapport d'analyse de ce marché.
- Delphine Craspay annonce la fin des travaux d'extension du bâtiment scolaire. Le déménagement des classes s'effectuera le 26 Décembre 2016. Elle demande l'aide du conseil pour ce déménagement.
- Alexandre Larruhath informe l'assemblée que les tarifs Eau et Assainissement sont maintenus pour 2017.

Le SEAPAN va procéder au recensement des puits et des réserves d'eaux pluviales afin que les usagers qui déversent leurs eaux usées dans les réseaux collectifs d'assainissement soient également taxés.

Il informe qu'une borne permettant de recharger les voitures électriques vient d'être installée par le SDEPA devant la mairie. Des badges pour y accéder seront disponibles prochainement.

Nous rappelons qu'en 2013, c'est Pierre Saubatte, adjoint, qui en sa qualité d'administrateur du SDEPA avait proposé que la commune d'Asson soit pilote dans le domaine de l'installation de ces bornes électriques.

Il indique également que l'éclairage public restera allumé pendant la période des Fêtes, et ce jusqu'au 9 janvier 2017.

- Corinne Panatier questionne le maire sur le dossier conflictuel de l'implantation d'une antenne relais téléphonique sur la propriété Larruhat.

Il répond qu'il va recevoir les administrés qui lui ont écrit ou qui ont entamé une procédure judiciaire. Et qu'il n'a pas d'autre information à nous communiquer.

La séance est levée à 21h55

Les rédacteurs